

Regards Croisés «Portraits du bénévolat bisontin» - Subvention exceptionnelle à l'Association «l'Atelier de photographie»

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : L'association «l'Atelier de photographie» s'est créée le 20 avril 2005 à l'initiative de M. Patrice FORSANS qui en est le Président.

L'objet de cette association est de promouvoir et diffuser des oeuvres artistiques des auteurs photographes, de réaliser des expositions autour de la photo et de développer des activités culturelles et pédagogiques.

A cette fin l'Atelier de Photographie vient d'ouvrir un lieu exclusivement dédié à la photographie situé 44 Grande Rue. L'ambition de l'association est d'y créer un lieu d'exposition et de mettre à disposition des personnes intéressées un fond documentaire et iconographique riche et diversifié.

L'Atelier de Photographie a proposé à la Ville de marquer son arrivée à Besançon par la réalisation d'une exposition intitulée «Regards Croisés, Portraits du Bénévolat Bisontin». Cette exposition de photographies aurait pour thématique le bénévolat associatif.

L'association réaliserait 120 portraits de bénévoles bisontins (60 noir et blanc 60 couleurs) et les présenterait sous forme de diptyque (portrait et texte expliquant la nature de l'engagement de la personne photographiée).

Ce projet présente l'intérêt de promouvoir le bénévolat associatif sous une forme artistique originale et peu utilisée jusqu'alors.

Le tissu associatif d'une ville remplit un rôle primordial d'équilibre et de développement. Les études les plus récentes (mars 2005, «la France bénévole», cerphi) montrent que le bénévolat en France est en très nette stagnation face à la croissance du nombre d'associations. Les valeurs portées par le bénévolat associatif sont nombreuses (solidarité, éducation, citoyenneté, culture, sport et loisirs....) et méritent d'être régulièrement remises à l'honneur.

Ce projet aboutirait à l'automne 2006 et serait accompagné, tout au long de sa réalisation, par le Centre 1901.

L'exposition pourrait éventuellement «tourner» dans différents lieux bisontins.

Une telle opération permettrait en outre de contribuer au développement d'une association porteuse d'un projet de développement d'un nouveau lieu culturel sans équivalent à Besançon et ouvert à tous les publics.

Aux termes de la convention à intervenir, l'association «l'Atelier de Photographie», réaliserait notamment :

- les 120 photographies, et verserait les droits d'auteur correspondant aux photographes,
- un site Internet dédié à l'exposition,
- la maquette du catalogue d'exposition,
- la maquette et l'impression des affiches et flyers,
- la réalisation et la présentation des tirages d'exposition,
- la mise en place de l'exposition.

En outre, l'association céderait gracieusement les droits d'exploitation des photographies à la Ville qui pourrait les utiliser dans le cadre de ses besoins de communication.

Le budget de cette opération serait de 15 000 €. Cette somme serait versée sous forme de subvention à l'Association l'Atelier de Photographie selon les modalités suivantes : 10 000 € à la signature de la convention et 5 000 € à l'achèvement du projet.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 65.025/6574 CS 48020 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 10 000 € en provenance du chapitre 011.025/6232 CS 48020.

Ne sont pas compris dans ce budget l'impression du catalogue d'exposition et le vernissage de l'exposition qui resteront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le principe de cette opération,
- décider le versement de la subvention de 15 000 € à l'Association «l'Atelier de photographie»,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association selon les modalités figurant ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 9, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.